|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  | Devis spécial  |
|  |
| **Unité administrative** | **Numéro de projet** |
|       |       |
| **Numéro de dossier** |
|       |
| **Numéro de document** |
| 12X |
|  |
| **Plans et devis d’ingénierie** |
|       |
|  |
| **Objet des travaux** |
| Réparation de nids-de-poule et pelades avec période de garantie  |
|  |
| **Localisation** |
| Route | Tronçon | Section | Municipalité | C.E.P. | M.R.C. | Longueur |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|       |     |     |       |       |       |       |
|  |
| **Identification technique** |
| Plan | Direction | Centre de services |
|       |       |       |
|  |  | Page    de    |

**TABLE DES MATIÈRES**

**ARTICLE DESCRIPTION PAGE**

1. Numéro de dossier 3

2. Objet du contrat 3

3. Localisation 3

4. Matériaux 3

5. Matériel 3

6. Mise en œuvre 3

6.1 signalisation et maintien de la circulation 3

6.2 identification des nids-de-poule et pelades 4

6.3 pose du produit 4

7. Obligation de l’entrepreneur 4

7.1 Documents FOURNI par l’entrepreneur 4

8. Garantie d’entretien 4

9. Mode de paiement 5

10. Signature et date du devis 5

Le présent document est utilisé pour la réparation de nids-de-poule et pelades avec période de garantie sur chaussées en enrobé.

Le présent document constitue un aide-mémoire pour le concepteur de plans et devis. Ce devis type ne doit pas être utilisé dans son intégralité sans une relecture et une adaptation au contexte des travaux par le concepteur.

Au besoin, certains textes proposés doivent être modifiés ou retirés alors que des textes adaptés aux particularités des travaux doivent être rédigés et ajoutés au devis.

Voici le résumé de la signification des textes :

* Les zones de texte bleu sur fond grisé constituent des notes à l’attention du concepteur et ne doivent pas apparaître au devis final.
* Les champs surlignés en jaune peuvent être modifiés selon les particularités du contrat.
* Le texte entouré de la bordure bleue est optionnel. Il peut donc être conservé ou retiré si cela est nécessaire.

Pour retirer la bordure bleue de l’option choisie sous Word 2010, sélectionner « *Accueil/Paragraphe/Toutes les bordures/Bordures et trame* ». Sous la version de Word 2003, sélectionner le paragraphe, cliquez sur « *Format* » dans la barre d’outils en haut de la page puis sur « *Bordure et trame* ».

Pour imprimer la version finale sous Word 2010, veuillez-vous assurer que l’option « *Imprimer le texte masqué* » que vous trouverez dans le menu « *Fichier/Options/Affichage/Options d’impression* » est décochée, sinon les zones grisées s’imprimeront. Sous la version de Word 2003, l’option se trouve dans « *Outils/Options/Impression* ».

Le concepteur doit utiliser le *Guide de préparation des projets routiers* pour gérer l’ensemble des étapes d’un projet.

Toutes les références aux articles du *Cahier des charges et devis généraux –Construction et réparation (CCDG)* et de la *collection Normes – Ouvrages routiers du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports* doivent être validées par le concepteur. À moins d’une indication contraire, toute référence à ces documents constitue un renvoi à l’édition en vigueur à la date de publication de l’appel d’offres.

Pour des raisons d’éditions, la référence aux articles du CCDG dans le présent document est faite à l’aide du titre plutôt que du chiffre associé.

# Numéro de dossier

Le présent contrat est inscrit au Système ministériel de suivi des informations contractuelles (système SIC) sous le numéro de dossier suivant : XXXX – XX – XXXX.

# Objet du contrat

Inscrire ci-dessous la route, les voies de circulation et les accotements sur lesquels la réparation des nids-de-poule et pelades doit être exécutée. Retirer la mention « accotement » si des réparations sur les accotements ne sont pas requis.

Les travaux consistent à restaurer la partie supérieure du revêtement de la chaussée en enrobé par un procédé de réparation de nids-de-poule et de pelades avec enrobé froid, tiède ou chaud sur les voies de circulation et les accotements.

# Localisation

Ajouter les plans de localisation en annexe.

Les travaux sont situés sur les routes suivantes :

1. route XXX, tronçon XXX, section XXX, chaînages X+XXX à X+XXX (direction sud) ;

2. route XXX, tronçon XXX, section XXX, chaînages X+XXX à X+XXX (direction ouest).

# Matériaux

L’entrepreneur doit fournir tous les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

# Matériel

L’entrepreneur doit fournir tout le matériel nécessaire à la réalisation des travaux.

# Mise en œuvre

## signalisation et maintien de la circulation

L’entrepreneur doit soumettre, pour approbation, un plan de signalisation conforme aux exigences du *Tome V – Signalisation routière* à la première réunion de chantier. Il ne peut commencer les travaux de réparation avant la mise en place de la signalisation.

L’entrepreneur est responsable de l’installation et du maintien de la signalisation requise durant toute la période nécessaire au surveillant pour identifier et mesurer les nids-de-poule et pelades à réparer.

## identification des nids-de-poule et pelades

Les nids-de-poule et pelades à réparer sont identifiés par le surveillant dans une liste localisant des réparations à effectuer ou par un marquage directement sur la chaussée. L’entrepreneur doit s’assurer d’avoir cette information du surveillant avant le début de ses travaux de réparation. Seuls les nids-de-poule et pelades identifiés doivent être réparés.

## pose du produit

L’entrepreneur répare les nids-de-poule et pelades à la satisfaction du Ministère. À chaque réparation, l’enrobé doit être placé et compacté de façon à ce que le dénivelé ne soit pas supérieur à 10 mm par rapport à la surface adjacente. L’entrepreneur est responsable de la qualité de sa mise en œuvre (nettoyage, assèchement, collage, qualité et température du mélange, compactage, etc.).

#  Obligation de l’entrepreneur

## Documents FOURNI par l’entrepreneur

À la fin de chaque journée, l’entrepreneur remet au Ministère un relevé des heures de travail et des quantités d’enrobés posés.

Au plus tard 30 jours après les travaux, l’entrepreneur remet au Ministère un rapport de réparation des nids-de-poule présentant une photographie géoréférencée (route-tronçon-section-chaînage) de chaque réparation qu’il a effectuée. Chaque réparation doit être numérotée, et la localisation indiquée doit être précise à ±5 m. Le Ministère se réserve le droit de faire son propre rapport d’inspection des réparations à l’aide de photos prises avant et après les travaux.

Le ou les rapports de réparation des nids-de-poule avec photos sont utilisés en référence pour déterminer si les trous présents sur la chaussée correspondent à des réparations numérotées qui se sont brisées et que l’entrepreneur doit réparer à ses frais, ou s’ils correspondent à des trous nouvellement apparus et pour lesquels l’entrepreneur ne peut être tenu responsable.

# Garantie d’entretien

Inscrire ci-dessous la durée de la période de garantie. Une période de 3 mois est

recommandée.

La période de garantie des réparations est de 3 mois.

Le Ministère se réserve le droit d’inspecter la route et de signifier à l’entrepreneur les réparations endommagées. Pendant toute la durée de la période de garantie, l’entrepreneur doit réparer à ses frais toutes les réparations endommagées par une perte de matériau sur plus de 50 % de la superficie initialement réparée ou sur un diamètre de plus de 20 cm à l’intérieur de la réparation initiale. Lors des réparations, l’enrobé doit être placé et compacté de façon à ne pas causer de dénivelée supérieure à 10 mm par rapport à la surface adjacente.

La présence de contacts avec des fissures, typiquement très fréquentes autour des nids-de-poule, ne peut être invoquée pour annuler la garantie. Toutefois l’entrepreneur ne peut être tenu responsable de l’agrandissement des trous qui pourrait se produire par l’arrachement du vieil enrobé qui était déjà présent sur la route avant la réparation.

L’entrepreneur dispose d’un délai de 10 jours ouvrables pour réparer les bris signalés par le Ministère.

# Mode de paiement

Retirer la mention de paiement horaire si ce mode de paiement n’est pas applicable. Ajouter un item pour les frais de transport sur le site si jugé nécéssaire.

L’entrepreneur est payé selon un tarif horaire et l’enrobé est payé à la tonne métrique selon les quantités posées et approuvées par le Ministère au tout début de la période de garantie. Le prix comprend la fourniture, la mise en œuvre, le transport total, la signalisation et toute dépense incidente.

Tous les frais associés aux réparations ultérieures, durant la période de garantie, ne sont pas remboursés par le Ministère.

# Signature et date du devis

Il est important que les coordonnées (adresse et numéro de téléphone) des personnes qui signent ce devis ne soient pas indiquées, afin de ne pas inciter les fournisseurs à communiquer avec elles pendant la période de l’appel d’offres. Les signataires du devis sont d’ailleurs invités à rediriger les demandes d’information au Service de la gestion contractuelle, qui s’assurera que l’ensemble des fournisseurs dispose de la même information avant de soumettre leur offre de service.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Préparé par :(Nom) |  | Date |
| Vérifié par :(Nom) |  | Date |

Lieu, révisé le XX mois 201X